



Abidjan, le 30 mars 2026

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat porte à la connaissance de l'ensemble de la population et des opérateurs économiques que la date de clôture de la première période règlementaire des ventes soldes, initialement prévue pour le mardi 31 mars 2026, est exceptionnellement prorogée au lundi 06 avril 2026 (inclus).

Cette prorogation s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'offrir aux consommateurs, en cette veille des fêtes de Pâques, la possibilité d'optimiser leurs achats et donner aux commerçants l'opportunité d'accroître davantage leurs ventes.

À cet effet, les commerçants désireux de continuer les ventes soldes sont autorisés à le faire conformément aux dispositions du décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes.

Des équipes du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat procéderont à des contrôles en vue de s'assurer de l'application effective des dispositions dudit décret.

Pour toutes informations complémentaires, les Services du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat se tiennent à la disposition des opérateurs économiques aux numéros suivants :

+225 07 07 31 08 59 / 07 07 24 26 73 / 05 75 71 64 64.

Kalil KONATÉ